

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 6 mars 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°28

ERRATUM

à la décision n° 0-1633-2009/DEF/EMM/COE du 19 janvier 2009 portant statut de bâtiment de guerre du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du 3 mars 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la décision n° 0-1633-2009/DEF/EMM/COE du 19 janvier 2009 portant statut de bâtiment de guerre du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du 3 mars 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 0 5 0 Z

Texte modifié :

Décision n° 0-1633-2009/DEF/EMM/COE du 19 janvier 2009 (BOC N° 7 du 6 février 2009, texte 25. ; BOEM 570-0.2.2).

Référence de publication : BOC N° 11 du 6 mars 2009, texte 28.

La décision n° 0-1633-2009/DEF/EMM/COE du 19 janvier 2009 est modifiée comme suit :

Dans l'entre-deux barres, remplacer les références par les suivantes :

- « a) Instruction n° 177/DEF/EMM/PL/ORA du 2 avril 2001 (BOC, 2001, p. 1971. ; BOEM 113.3).
- b) Convention n° 0-3018-2009 du 19 janvier 2009 (n.i. BO). ».